



**COMMUNE
DE
FARCIENNES**

PRESENT : BAYET Hugues, ~~CAKIR Latife~~, ~~CAMMARATA Josephine~~, CECERE Sandro, ~~DEBRUX Alex~~, DENYS Laurence, DUCHENNE Ophélie, FENZAOUI Abdoullah, FONTAINE Brigitte, KABIMBI Adrienne, ~~KURT Bureu~~, LEFEVRE Patrick, LEMAITRE Fabian, LO RUSSO Antonella, MINSART Fabrice, MONT Cathy, ~~MOUHTAKI Nadia~~, NIZAM Ozcan, ~~PRÖS Pauline~~, SCANDELLA Benjamin, SERDAR Nejmi;

BENITEZ Y RONCHI A., Directrice générale ff;

Monsieur le bourgmestre-Président ouvre la séance à 18h00

Séance publique

BUDGETS ET COMPTES

1. RAPPORT SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES, DES ECONOMIES D'ECHELLE ET DES SUPPRESSIONS DE DOUBLE EMPLOIS OU CHEVAUchements D'ACTIVITES ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Le Conseil communal commun, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en particulier ses articles L1122-11 et

Vu la Loi organique des CPAS, en particulier son article 34 bis;

En présence, outre des conseillers communaux mentionnés en rubrique, des Conseillers de l'action sociale suivants:

Pascale BAILLON, Alain BAULIN, Nurettin DERELI, Nathalie DAUPHIN, Christophe GILOT, Grégory LEGRAIN, Marie-Chantal NICAISE, Marc TIMMERMANS;

CONSIDERANT que ce projet de rapport a été soumis au Comité de direction commun en date du 20 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que ce projet de rapport a été soumis au Comité de concertation en date du 23 novembre 2020 qui n'a pas exercé sa faculté de modification

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1: DE PRENDRE CONNAISSANCE du rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre publis d'Action sociale tel que ci-dessous:

RAPPORT ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE 26 BIS § 6 DE LA LOI ORGANIQUE DES CPAS RELATIF AU DEVELOPPEMENT DE SYNERGIES ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

I. Mise à disposition de personnel et de matériel :

1. Mise à disposition de personnel infirmier (CPAS) pendant les plaines de jeux communales (vacances de Pâques et d'été)
2. Mise à disposition de personnel engagé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS auprès de la Régie Communale Autonome de Farciennes, auprès du service travaux, des services administratifs de l'Administration communale, des écoles communales
3. Mise à disposition ponctuelle d'ouvriers du service travaux pour procéder aux menues réparations et entretiens dans les locaux appartenant au Centre (électricité, menuiserie, entretien des espaces verts, égouttage, réparations du véhicule)
4. Mise à disposition gratuite de locaux appartenant à l'Administration communale pour le stockage des archives (local Marelle)
5. Mise à disposition de locaux pour le projet FSE « Maison Ouverte » à Farciennes
6. Juriste

II. Actions communes entre le Centre Public d'Action Sociale et l'Administration communale :

1. Partenaires dans la création de l'Agence Immobilière Sociale « Sambre Logement »
2. Personne de confiance commune dans le cadre des dispositions relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail dont celles relatives à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail
3. Service commun de prévention et de protection au travail
4. Collaboration des directeurs généraux et du directeur financier commun des deux institutions
5. Échange d'informations et actions diverses relatives à la sécurité de la population, à l'accueil des personnes sinistrées
6. Projet SUPRACOMMUNALITE : jardin partagé

III. Synergies :

a. Marchés publics conjoints réalisés : SD

1. Marché conjoint relatif aux travaux de menuiserie générale
2. Marché conjoint concernant l'entretien et la réparation des installations de chauffage
3. Marché conjoint d'interventions sur installations sanitaires
4. Marché conjoint concernant les interventions en peintures et revêtements de murs et sols
5. Marché conjoint pour interventions électriques
6. Marché conjoint concernant les interventions aux toitures et corniches
7. Marché conjoint concernant l'acquisition d'équipements occultants
8. Marché conjoint relatif à la désignation d'avocats
9. Marché conjoint relatif à la désignation d'un organisme de contrôle médical
10. Marché conjoint relatif à la confection et la reliure de registres divers
11. Marché conjoint relatif à la désignation d'un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail
12. Marché conjoint relatif aux contrôles périodiques légaux

13. Marché conjoint relatif à l'entretien et réparation des extincteurs, dévidoirs et éclairages de secours
14. Marché conjoint relatif à la fourniture de matériaux pour bâtiments et voiries (y compris petit matériel d'égouttage)
15. Marché conjoint de peintures et petit matériel
16. Marché conjoint de fourniture de petit matériel électrique et alarmes
17. Marché conjoint relatif à la fourniture de produits de déneigement
18. Marché conjoint de fourniture de quincailleries diverses
19. Marché conjoint de fourniture de signalisation routière et de sécurité
20. Marché conjoint de location de matériel et machines d'exploitation
21. Marché conjoint de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres
22. Marché conjoint relatif à la désignation d'un prestataire de services dans le cadre d'une procédure de reclassement professionnel - Outplacement
23. Marché conjoint relatif aux EPI
24. Marché conjoint relatif à la location de cars avec chauffeur
25. Marché conjoint concernant le nettoyage des vitres, deux fois par an
26. Marché conjoint de fourniture d'appareils électroménagers
27. Marché conjoint de fournitures de boissons et location du matériel y afférent
28. Marché conjoint concernant l'acquisition de petits matériels informatiques et multimédias, de logiciels et de consommables informatiques
29. Marché conjoint relatif aux produits pharmaceutiques
30. Marché conjoint relatif à la lutte contre les nuisibles
31. Marché conjoint de fournitures relatif à l'acquisition de denrées alimentaires et autres produits en grande surface
32. Marché conjoint relatif aux fontaines à eau
33. Marché conjoint de fourniture de matériel de plomberie et sanitaire
34. Marché conjoint de services relatif à l'assistance pour la gestion du parc informatique (convention IMIO)
35. Marché conjoint relatif à la téléphonie mobile
36. Marché conjoint relatif au réseau intersite, accès internet et service opérateur téléphonie fixe
37. Marché conjoint relatif à l'externalisation des mails
38. Marché conjoint relatif au service réseau et de téléphonie « VOICE OVER IP »
39. Marché conjoint de services relatif aux assurances
40. Marché conjoint relatif à l'entretien et réparation des alarmes intrusion et incendie + télésurveillance
41. Marché conjoint de fournitures relatif aux pièces et produits pour l'entretien et la réparation des véhicules
42. Marché conjoint de fournitures de pneus pour véhicules et matériel
43. Marché conjoint relatif à la fourniture de serrures et cadenas
44. Marché conjoint de services relatif au remplacement de vitres
45. Marché conjoint relatif à la fourniture de désherbants et insecticides
46. Marché conjoint relatif à la fourniture d'équipements de protection individuelle + chaussures de sécurité
47. Marché conjoint relatif fourniture de bois
48. Marché conjoint relatif à la fourniture de matériaux ferreux
49. Marché conjoint relatif à l'entretien et réparation des ascenseurs et monte-charges
50. Marché conjoint relatif à l'achat de béton divers
51. Marché conjoint relatif à l'achat de flexibles
52. Marché conjoint relatif à l'achat de plastiques

53. Marché conjoint relatif à l'achat de matériaux métalliques
54. Marché conjoint relatif à l'entretien des « NO BREAK »
55. Marché conjoint relatif aux travaux de gros œuvre
56. Marché conjoint relatif à la réparation mécanique des véhicules
57. Marché conjoint relatif à la réparation de carrosserie des véhicules

Synergie pour une meilleure collaboration entre les deux entités :

1. Rédaction de conventions relatives à l'ensemble des synergies mises en place
2. Renforcement de la cellule « marchés publics conjoints commune/CPAS » et prise en charge par cette cellule des petits marchés résiduels du CPAS
3. Création d'une infrastructure informatique et téléphonique unique
4. Relocalisation des services administratifs du CPAS à la Maison communale
5. Relocalisation des services sociaux communaux dans les locaux du CPAS (pôle emploi et UNISSON)
6. Directrice financière commune
7. Invitation systématique du Directeur général du CPAS au Comité de direction communal + organisation de comités de direction conjoint
8. Désignation d'un DPO commun + groupe de travail conjoint

A venir en 2021:

- Relocalisation de l'équipe du PCS et du guichet social dans l'ancienne bibliothèque (finalisation du Pôle social)
- Intégration du personnel de nettoyage dans le pool communal

Séance à huis clos

La Directrice générale ff,

Par le Conseil,
Le Bourgmestre,

Alexandra BENITEZ Y RONCHI

Hugues BAYET